

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 09/01/2024

DECISION N° 20240109_B_005

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY, Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Communication
Objet : Contrat d'apprentissage à passer avec AKTEAP CFA en faveur de Madame
Marie MARTINEZ

Le Bureau,

N° 20240109_B_005

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à
la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Valide le contrat d'apprentissage avec AKTEAP CFA dans le cadre d'une
formation BTS Communication en faveur de Madame Marie MARTINEZ
comme suit :
 - o Durée : 24 mois - Une semaine école / une semaine CCLS
 - o Du 11/12/2023-04/07/2025
 - o Cout brut chargé de décembre 2023 à juillet 2025 = 17 210 €
 - o Frais de scolarité : 7 000 € /12 mois x 19 mois =11 083 €
 - o Total = 28 293 €
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit contrat d'apprentissage.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

*Cette décision se substitue à la décision n° 20231205_B_109 du bureau
communautaire du 05 décembre 2023*

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 09 janvier 2024

Le Président



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240109-20240109_B_005-AU
Reçu le 29/01/2024